

Texte adressé pour attribution aux directions régionales de la jeunesse et des sports, aux directeurs des établissements publics nationaux et pour information aux directions départementales de la jeunesse et des sports

Références :

- Arrêté du 28 juin 2003 portant création de la spécialité activités équestres du brevet professionnel de jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.
- Instruction n°02-170 JS du 11 octobre 2002 relative aux modalités de mise en œuvre du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.
- Instruction n° 03-111 du 4 juillet 2003 relative à la constitution des jurys de diplômes.

Pièces jointes : Annexes I et II.

Comme suite à la concertation engagée avec les partenaires sociaux du secteur équestre et la Fédération française d'équitation, la présente instruction précise les modalités de réalisation et d'évaluation des exigences préalables à l'entrée en formation fixées pour chaque mention, les conditions de délivrance de l'attestation des exigences préalables à la mise en situation pédagogique, les modalités de réalisation et d'évaluation des exigences relatives aux objectifs intermédiaires de l'unité capitalisable 9 pour chaque mention, et la qualification des formateurs et des tuteurs.

### **I- Modalités de réalisation et d'évaluation des exigences préalables à l'entrée en formation fixées pour chaque mention**

#### A) modalités d'évaluation :

L'évaluation des exigences préalables à l'entrée en formation, définies en annexe 3 de l'arrêté du 28 juin 2003 cité en référence, est organisée par l'organisme de formation dans des conditions définies ci-dessous.

Les exigences préalables sont évaluées en situation professionnelle, sous la responsabilité du directeur régional ou d'un expert désigné par ses soins, en présence d'un représentant des employeurs et d'un représentant des salariés.

Les représentants des employeurs et salariés doivent être compétents en regard de la mention concernée, et désignés dans les conditions mentionnées dans l'instruction n° 03-111 JS du 4 juillet 2003 citée en référence.

Pour chaque mention, l'évaluation des exigences préalables est réalisée de manière à :

- 1) évaluer le niveau équestre professionnel des candidats dans trois domaines différents correspondant à la mention et aux trois capacités définies dans l'arrêté et détaillées ci-dessous ;
- 2) formuler un avis sur l'acquisition du niveau de pratique exigé, indépendamment des compétences d'explicitation.

Il convient de préciser qu'il n'y a pas de principe de compensation entre les trois évaluations : un candidat n'ayant pas acquis l'un des trois tests ne peut obtenir l'attestation de réussite aux exigences préalables. Il peut garder le bénéfice de ou des tests acquis.

Les décisions sont motivées à partir des critères définis et des événements constatés. Les évaluateurs peuvent, s'ils le jugent nécessaire à la pertinence de l'évaluation, demander au candidat de se représenter avec un autre cheval.

L'attestation de réussite aux exigences préalables est délivrée par le directeur régional ou l'expert désigné par ses soins, conformément aux dispositions de l'instruction du 11 octobre 2002 citée en référence.

#### B) modalités de réalisation pour chacune des mentions.

Les modalités de réalisation sont définies en annexe I.

### **II-Conditions de délivrance de l'attestation des exigences préalables à la mise en situation pédagogique**

Les objectifs intermédiaires définis dans l'annexe IV de l'arrêté du 28 juin 2003 précité sont attestés par l'organisme de formation, sous la responsabilité du responsable pédagogique.

L'acquisition des capacités correspondantes fait l'objet d'une évaluation sous forme d'un contrôle de connaissances pour l'OI 7-3, et d'une évaluation en situation pour les OI 6-11, 6-12, 6-13, 6-15. Les attestations de réussite sont adressées au directeur régional et intégrées au livret de formation du stagiaire concerné.

### **III-Modalités de réalisation et d'évaluation des exigences relatives aux objectifs intermédiaires de l'unité capitalisable 9, pour chaque mention.**

#### A) modalités d'évaluation :

Les capacités constitutives de la compétence, définie dans l'annexe V de l'arrêté cité en référence, sont précisées dans l'annexe II. Elles sont évaluées dans les situations définies ci-après.

Ces capacités sont évaluées en situation professionnelle, par une commission du jury. Les représentants des employeurs et salariés doivent être compétents en regard de la mention concernée, et désignés dans des conditions similaires à celles mentionnées dans l'instruction du 4 juillet 2003 précitée.

Pour chaque mention l'évaluation des exigences préalables est réalisée de manière à :

- 1) évaluer le niveau équestre professionnel des candidats ;
- 2) formuler un avis sur l'acquisition du niveau de pratique exigé, indépendamment des compétences d'explicitation.

Il convient de préciser qu'il n'y a pas de principe de compensation entre les évaluations : un candidat n'ayant pas atteint l'un des objectifs intermédiaires définis ci-dessous pour sa mention ne peut obtenir l'unité capitalisable 9 correspondante.

Les propositions de la commission sont motivées à partir des critères définis et des événements constatés. La commission peut, si elle le juge nécessaire à la pertinence de l'évaluation, demander au candidat de se représenter avec un autre cheval.

#### B) modalités de réalisation pour chacune des mentions

Les modalités de réalisation sont définies en annexe II.

#### **IV-Qualification des formateurs et tuteurs.**

La qualification des formateurs et des tuteurs est précisée dans l'instruction du 11 octobre 2002 précitée.

Elle doit être conforme aux exigences du code du travail et être en lien avec l'objet de la mention.

Dans le cas spécifique de la spécialité activités équestres du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, il convient de tenir compte des dispositions de la convention collective des centres équestres

Je vous remercie de bien vouloir me faire part des éventuelles difficultés d'application de la présente instruction.

Pour le ministre des sports et par délégation  
*Le délégué à l'emploi et aux formations*  
HERVÉ SAVY

### **ANNEXE I**

Modalités de réalisation des exigences  
préalables pour chacune des mentions  
de la spécialité activités équestres.

#### **Mention Equitation**

*1 - Etre capable d'effectuer le travail d'un cheval, ou poney, sur le plat incluant la reprise fixée*

**Déroulement :** travailler un cheval sur le plat, incluant les mouvements et la reprise définis ci-dessous, à présenter en tenue de travail correcte, sur un rectangle 60 x 20, en filet ; éperons et cravache facultatifs.

Le travail comporte à volonté notamment :

- au trot : transitions trot-pas-trot, développement du trot, cession à la jambe, avancer les mains et rompre le contact, travail sur des courbes aux deux mains ;
  - au pas : allongement et transitions, 1/2 volte de 4 m de diamètre en chassant les hanches, sans pli ;
  - au galop : cercles de 10 m, transitions galop-trot-galop, travail au contre galop ;
- ainsi que la partie imposée définie ci dessous.

#### **Reprise imposée**

*étant piste à main droite*

En E : arrêt, immobilité, salut

EHCM trot de travail

ME changement de main, vers I avancer les mains et rompre le contact (sur 5 m)

EF changement de main développer le trot quelques foulées

A doubler dans la longueur

LH cession à la jambe droite

ME changement de main, développer le trot quelques foulées

V départ au galop de travail à gauche,

FXM ligne courbe au contre galop

- HXF changement de main,
- vers X passer au trot quelques foulées, puis repartir au galop de travail à droite,
- KXH ligne courbe au contre galop
- H trot de travail
- C doubler dans la longueur
- IK cession à la jambe gauche
- A doubler dans la longueur
- I arrêt, immobilité pour marquer la fin de la partie imposée.

NB : le candidat continue le travail du cheval jusqu'à la fin du temps imparti ; il peut reprendre tout mouvement qu'il jugerait mal réalisé dans la partie imposée.

**Durée** : 12 minutes (travail et reprise).

**Critères d'évaluation :**

- > Correction des exercices réalisés dans le travail (attitude, orientation et locomotion)
- > Qualité de présentation de la reprise imposée
- > Position, assiette et fonctionnement du cavalier
- > Correction dans l'emploi et l'effet des aides
- > Justesse du travail (impulsion, cadence, harmonie)
- > Cohérence du travail réalisé

**Avis** :  ACQUIS  NON ACQUIS

*2 - Etre capable d'effectuer le travail d'un cheval à l'obstacle incluant un parcours déterminé*

**Déroulement** : Le candidat travaille son cheval à l'obstacle en incluant le parcours conformément au descriptif ci-dessous, à présenter en tenue de travail correcte. Le harnachement est conforme au règlement en vigueur pour la discipline du concours de saut d'obstacles.

Définition du parcours :

- 8 à 10 obstacles, dont 1 double à deux foulées, et 2 lignes à contrat de foulées justes ;
  - longueur du parcours : de 400 à 450 m,
  - obstacles mobiles simples : 0,90 m, largeur maxi = 1,05 m,
  - combinaison du double : hauteur = 0,90 m ; largeur = 0,95 m,
  - la côte de 4 obstacles peut varier (de + ou - 5 cm) ;
- trois obstacles simples, hors parcours, sont mis à disposition pour le travail.

NB : le candidat dans son travail peut à volonté sauter des obstacles du parcours et des obstacles hors parcours. Le plan du parcours est affiché et le parcours est reconnu par les candidats avant l'évaluation.

**Durée** : 10 minutes (travail et parcours).

**Critères d'évaluation :**

- > Correction du train et du tracé (vitesse, équilibre, courbes)
- > Correction des abords (encadrement, contrats de foulées) lors du travail et du parcours
- > Aisance, fonctionnement et liant du cavalier à l'obstacle (travail et parcours)
- > Qualité de la réalisation du parcours déterminé
- > Justesse dans l'emploi du cheval (impulsion, cadence, régularité)
- > Cohérence et efficacité de l'ensemble du travail réalisé

**Pénalités particulières**

- 2 chutes** = non acquis
- 3 grosses fautes (précède, en retard) sur les sauts** = non acquis
- non exécution de la totalité du parcours** = non acquis
- attitude dangereuse** = non acquis

**Avis** :  ACQUIS  NON ACQUIS

*3 - Etre capable d'effectuer le travail d'un cheval, ou poney, non monté*

**Déroulement** : Le candidat travaille un cheval dans une des situations définies ci-dessous, après tirage au sort. Le cheval est préalablement équipé et détendu par le candidat.

Définition des situations :

- a) travail sur la plat à la longe, avec enrênement
- b) travail sur le plat aux longues rênes
- c) travail en liberté

Le candidat travaille le cheval ou poney, préalablement détendu, aux trois allures en incluant des transitions et changements de direction.

Dans la situation «c» le candidat est assisté par un ou deux aides et l'espace est aménagé progressivement en obstacles. Il appartient alors au candidat de donner les consignes relatives à la place des aides ; le candidat peut être amené à participer à l'installation des dispositifs nécessaires.

**Durée :** 15 minutes de travail

**Critères d'évaluation :**

- > Réglage et utilisation des harnachements et enrênements
- > Correction des exercices (attitude, locomotion)
- > Adaptation au comportement du cheval au cours du travail
- > Comportement et place lors du travail (calme, attention)
- > Respect de la sécurité
- > Cohérence et efficacité de l'ensemble du travail

**Avis :**  ACQUIS  NON ACQUIS

**Mention Tourisme équestre**

*1 - Etre capable de réaliser le parcours de maîtrise d'allure*

**Déroulement :** le candidat présente un cheval dans une tenue adaptée au tourisme équestre : harnachement et équipement de randonnée, selle spécifique.

Le cheval est préalablement équipé et détendu par le candidat.

Le candidat effectue le parcours avec son cheval, ou celui attribué.

Définition du parcours de maîtrise :

⇨ A pied, plan ascendant ( $\pm 30^\circ$  sur environ 5 m)

Au choix contre haut (0,70 / 0,80 m)

Contre bas (0,70 / 0,80 m)

Tronc (0,80) maxi

Reculer de 4 pas (couloir de 1 m de large)

⇨ Montoir à droite, puis :

-> Au pas :

Autour d'un piquet (fixe et rigide, bien enfoncé)

2 tours complets - mains posées ouvertes.

-> Galop :

Départ au galop du pas dans une zone matérialisée

- long 8 m, largeur 2 m

30 m de galop sur le pied indiqué par le jury

-> Trot :

Transition au trot enlevé à 10 du slalom

Slalom 5 piquets – 6 m d'intervalle (hauteur des fanions 1,50 m minimum) en équilibre

-> Galop :

Départ au galop du pas dans une zone matérialisée

– 30 m sur l'autre pied

-> Pas :

Transition au pas à 15 m de la barrière

Passage d'une barrière

-> Trot :

Plan ascendant au trot en équilibre (pente  $30^\circ$  sur +/- 5 m)

Plan descendant au trot assis ( $30^\circ$  sur 5 m)

-> Galop :

Au galop franchissement de 3 difficultés (fossé – haie – troncs – contre haut – contre bas) dont le dernier sera placé dans une courbe (rayon de 15 m) hauteur maxi 0,80 m

⇨ Pas avec cheval de main :

Plan ascendant  $30^\circ$  (sur environ 5 m)

Slalom 5 piquets (6 m d'intervalle)

passage d'un gué (si possible)

Arrêt du cheval monté dans un cercle de 3 m de diamètre, l'autre tenu en main...

Descendre du cheval.

**Durée :** 12 minutes maximum

**Critères d'évaluation :**

- > Maîtrise des allures (à pied, pas, trot, galop)
- > Maîtrise des allures (avec cheval de main)
- > Qualité de réalisation du parcours et des difficultés en terrain varié
- > Précision des gestes
- > Respect du comportement du cheval
- > Respect de la sécurité
- > Comportement comme cavalier

**Pénalités particulières :**

**2 chutes** = non acquis  
**attitude dangereuse** = non acquis  
**non respect de la sécurité** = non acquis

**Avis :**  ACQUIS  NON ACQUIS

*2 : Etre capable d'effectuer à cheval le parcours d'orientation et de régularité*

**Déroulement :** le candidat réalise un parcours d'orientation et de régularité en milieu naturel défini comme suit : parcours d'extérieur d'une longueur maximum de 25 km, en situation de promenade préalablement organisée, et comportant une halte.

- Le candidat évolue dans les conditions définies par le jury
- Le candidat respecte l'itinéraire fixé, ainsi que la réglementation concernant la circulation à cheval, l'utilisation des équidés, ainsi que l'organisation et l'aménagement des haltes.
- Le candidat doit choisir des allures adaptées et s'adapter aux conditions (météo, ...)
- Le candidat assure la préparation de la cavalerie, de la trousse de secours, de dépannage et de la logistique.

**Durée :** une journée au maximum

**Critères d'évaluation :**

- > Respect de l'itinéraire fixé initialement
- > Respect des points de contrôle durant le parcours
- > Correction des allures de déplacement
- > Respect du comportement du cheval
- > Respect des règles de sécurité (routière et équestre)
- > Qualité de l'organisation de la halte
- > Comportement comme cavalier

**Pénalités particulières :**

**2 chutes** = non acquis  
**non exécution** = non acquis  
**attitude dangereuse** = non acquis

**Avis :**  ACQUIS  NON ACQUIS

*3 - Etre capable de réaliser le travail d'un cheval, ou poney, non monté.*

**Déroulement :** Le candidat travaille son cheval dans une des deux situations définies ci-dessous, après tirage au sort. Le cheval est préalablement équipé et détendu par le candidat.

Définition des situations :

- a) travail sur la plat à la longe
- b) travail sur le plat aux longues rênes

Le candidat travaille le cheval ou poney, préalablement détendu, durant 10 minutes aux trois allures, en incluant des transitions et changements de direction.

Le candidat peut être amené à participer à l'aménagement du lieu de travail.

**Durée :** 10 minutes (travail).

**Critères d'évaluation :**

- > Réglage des harnachements et équipements
- > Adaptation au comportement du cheval au cours du travail
- > Correction des exercices
- > Comportement et place du candidat lors du travail
- > Respect de la sécurité
- > Correction dans l'accord des aides
- > Cohérence et efficacité du travail

**Avis :**  ACQUIS  NON ACQUIS

## Mention Equitation western

1 - Etre capable d'effectuer le travail d'un cheval sur le plat incluant une reprise de dressage combinée western à deux mains

**Déroulement :** Le candidat devra avoir une tenue d'équitation western correcte, les éperons sont facultatifs.

Le cheval devra être toiletté et ferré, être harnaché en équitation western, (conforme aux règlements de compétition d'équitation western) et porter des guêtres

Les chevaux seront présentés en mors de filet, tenue de rênes à deux mains.

Cette épreuve est un récapitulatif des épreuves Trail, Western Riding, Western Pleasure et Reining.

Le travail inclut les exercices d'équitation western : notamment Pivot sur les hanches, Pivot sur les épaules, Appuyers au pas, Reculer et la reprise de dressage combinée western définie ci-dessous.

Ouvrir, passer et fermer le portail.

Reculer entre les barres au sol en L.

Pas de côté sur le L.

Départ au galop à main gauche, galoper sur les barres, saut par dessus une barre surélevée au maximum à 50 cm.

Changement de pied sur le long côté.

Trot allongé de A à B. Jog de B à C. Pas de C à D.

Départ au galop à droite.

Un cercle et demi, grand et rapide à droite. 1 petit cercle lent à main droite, stop.

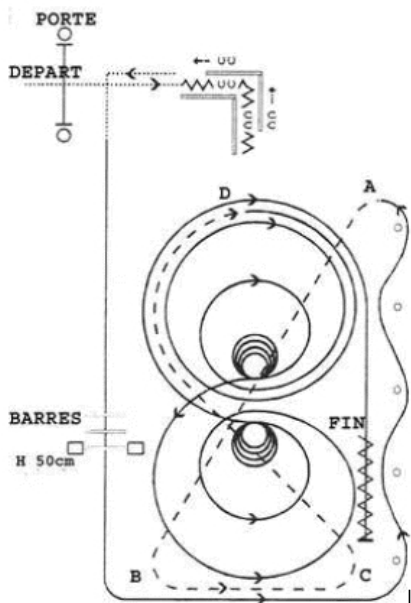
4 spins à droite. Départ au galop à gauche.

Un cercle grand et rapide à gauche. Un cercle petit et lent à gauche, stop.

4 spins à gauche. Prendre le galop à gauche.

3/4 de cercle à droite, puis galoper tout droit, dépasser l'avant dernier cône et effectuer un sliding stop, reculer de 10 foulées.

NB : le candidat continue le travail du cheval jusqu'à la fin du temps imparti ; il peut reprendre tout mouvement qu'il jugerait mal réalisé dans la partie imposée.



**Durée :** 10 minutes au maximum

### Critères d'évaluation :

- Qualité de la présentation de la reprise combinée
- Correction des exercices réalisés dans le travail
- Comportement du cheval au cours du travail
- Position et aisance du cavalier
- Correction dans l'accord des aides
- Respect de la sécurité
- Cohérence et efficacité du travail

**Avis :**  ACQUIS  NON ACQUIS

Distance entre les plots 10 m

2 - Etre capable de réaliser le parcours de reining à deux mains

**Déroulement :** Le candidat devra avoir une tenue d'équitation western correcte, les éperons sont obligatoires

Le cheval devra être en bon état, toiletté et ferré correctement, être harnaché en équitation western, avec du matériel propre et en bon état (conforme aux règlements de compétition d'équitation western) et porter des guêtres

Les chevaux seront présentés en mors de filet. Tenue de rênes à deux mains

Commencer au centre de l'arène, face au mur gauche.

1. Exécuter 4 spins à droite.

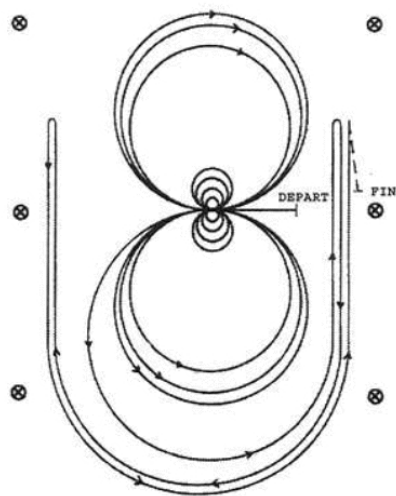
2. Exécuter 4 spins à gauche. Immobilité.

3. Galoper sur le pied gauche, exécuter trois cercles à gauche : les deux premiers cercles grands et rapides, le troisième cercle petit et lent. Changer de pied au centre de l'arène.

4. Exécuter trois cercles à droite : les deux premiers cercles grands et rapides, le troisième cercle petit et lent. Changer de pied au centre de l'arène.

5. Commencer un large cercle rapide à gauche mais ne pas fermer ce cercle. Continuer le long du côté droit de l'arène, passer la marque centrale et exécuter un rollback à droite à 6 mètres au moins du mur. Pas d'immobilité.
6. Revenir autour du cercle précédent mais ne pas fermer ce cercle. Continuer le long du côté gauche de l'arène, passer la marque centrale et exécuter un rollback à gauche à 6 mètres au moins du mur. Pas d'immobilité.
7. Revenir autour du cercle précédent mais ne pas fermer ce cercle. Continuer le long du côté droit de l'arène, passer la marque centrale et effectuer un sliding stop à 6 mètres au moins du mur. Reculer d'au moins 3 mètres. Immobilité pour montrer la fin du parcours.

Le cavalier doit enlever et montrer l'embouchure au juge.



**Durée :** 10 minutes maximum.

**Critères d'évaluation :**

- > Correction d'exécution des figures
- > Comportement du cheval au cours du travail
- > Position et aisance du cavalier
- > Correction dans l'accord des aides
- > Respect de la sécurité
- > Réglage des harnachements

**Avis :**  ACQUIS  NON ACQUIS

3 – EC d'effectuer un travail western du cheval ou poney non monté avec présentation en main

**Déroulement :**

Le candidat travaille son cheval en main, après tirage au sort.  
Le cheval est préalablement équipé et détendu par le candidat.

La présentation en main se fait à l'arrêt, au pas et au trot selon les modalités définies pour les présentations « Modèles et allures ».

**Durée :** 10 minutes (travail et présentation).

**Critères d'évaluation :**

- > Réglage des harnachements
- > Comportement du cheval au cours du travail
- > Correction des exercices
- > Comportement et place du candidat
- > Respect de la sécurité
- > Correction dans l'accord des aides
- > Cohérence et efficacité du travail

**Avis du jury :**  ACQUIS  NON ACQUIS

**Mention Equitation de tradition et de travail**

1. Etre capable d'effectuer un travail du cheval ou du poney incluant une reprise d'équitation de tradition imposée.

**Déroulement :** L'épreuve se déroule à cheval dans la tenue et le harnachement traditionnels d'équitation portugaise, de Doma Vaquera ou d'équitation Camargue.

Le candidat travaille son cheval (préalablement détendu.)

Le travail inclut les mouvements de la reprise définie ci-dessous.

**Mouvements au pas**

Entrée au pas arrêt salut

Réaliser un 8 par 2 cercles égaux de 10 m

1/2 cercle serré autour des hanches à droite (6 m maxi)

Allongement du pas

1/2 cercle serré autour des hanches à gauche (6 m maxi)

### Mouvements au trot

Contre changements de main sur la ligne du milieu

Cercle à droite de 8 m maxi hanches en dehors, suivi d'un cercle à gauche de 8 m maxi hanches en dehors

Parcourir 2 diagonales en variant l'amplitude

### Mouvements au galop

Arrêt, reculer (6 pas minimum) départ au galop.

Décrire un 8 de 10 m de diamètre avec changement de pied en l'air ou de ferme à ferme à l'intersection des 2 cercles.

Variation du galop sur le grand côté et sur la diagonale, rejoindre la piste à faux

Réaliser une 1/2 volte renversée au galop en tenant les hanches à l'intérieur de la courbe

Changer de pied en l'air ou de ferme à ferme du galop à juste au galop à faux

Variation du galop sur le grand côté et sur la diagonale, rejoindre la piste à faux

Réaliser une 1/2 volte renversée au galop en tenant les hanches à l'intérieur de la courbe

Doubler au galop dans la longueur, arrêt salut sortie au pas rênes longues

NB : le candidat travaille le cheval jusqu'à la fin du temps imparti ; il peut reprendre tout mouvement qu'il jugerait mal réalisé.

### Critères d'évaluation :

- > Impulsion, locomotion, harmonie générale
- > Correction des mouvements et de l'attitude
- > Spontanéité du travail
- > Dextérité
- > Correction du style
- > Cohérence du travail

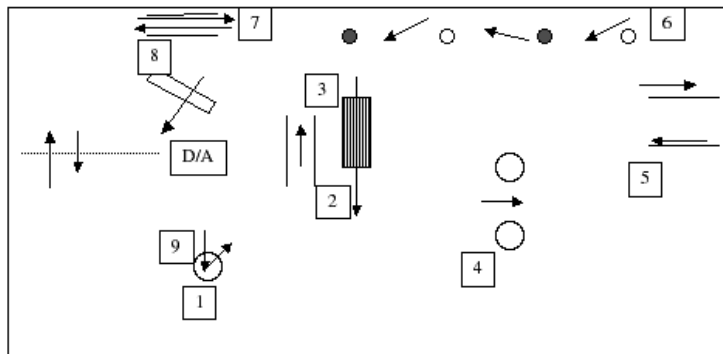
Avis :  ACQUIS  NON ACQUIS

**Durée :** 15 minutes (travail et reprise)

2. Etre capable de présenter le test de maniabilité chronométré

**Déroulement :** L'épreuve se déroule à cheval dans la tenue et le harnachement traditionnels d'équitation portugaise, de Doma Vaquera ou d'équitation Camargue. Elle consiste en la réalisation d'un parcours de maniabilité dans le temps imparti. Chaque faute aux obstacles entraîne une pénalité de 5 secondes qui s'ajoute au temps de réalisation initial. Le non respect de ce temps entraîne l'élimination du candidat.

### PLAN DU PARCOURS



N.B. Tous les obstacles sont à franchir obligatoirement. Un obstacle est franchi lorsque le contrat induit par l'obstacle a été réalisé.

N°	OBSTACLE	PENALITES
1	Prendre l'aiguillette	
2	Franchir le passage étroit	
3	Franchir la passerelle	
4	Conduire entre les tonneaux	
5	Franchir les barres au sol par déplacements latéral	
6	Réaliser un slalom entre les fanions	
7	Avancer puis reculer dans le couloirs des barres	
8	Franchir un obstacle (maxi 0,60 m)	
9	Déposer l'aiguillette dans le tonneau	

Temps accordé 2,30

Temps réalisé

Pénalités aux obstacles en secondes

Avis :  ACQUIS  NON ACQUIS

### 3. Etre capable de réaliser le test chronométré de tri du bétail

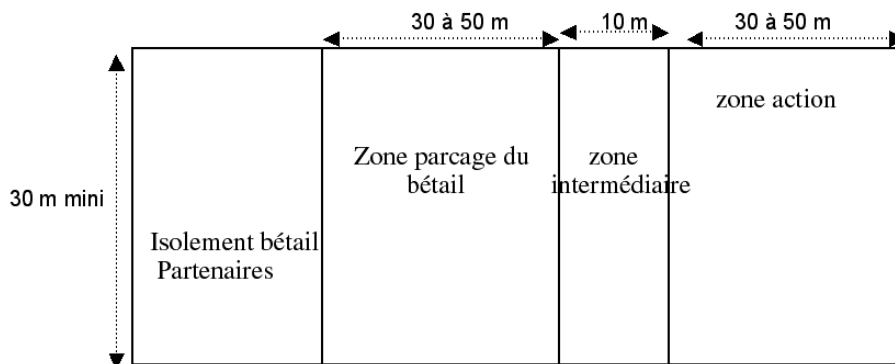
L'évaluation porte sur la capacité à trier 2 bovins et à en contrôler le déplacement et à coordonner le travail des cavaliers partenaires.

**Déroulement :** L'épreuve se déroule à cheval dans la tenue et le harnachement traditionnels d'équitation portugaise, de Doma Vaquera ou d'équitation Camargue.

Le candidat se présente accompagné de 3 partenaires expérimentés à cheval mis à disposition par l'organisme de formation. Il doit trier 2 vaches en 6', c'est-à-dire les sortir de la zone de parage pour les conduire dans la zone d'isolement. Les partenaires participent au tri dans le respect de la zone d'action partenaires. Tout franchissement de cette limite (1 pied) entraîne une pénalité de 20". Une fois la vache triée par le candidat, les partenaires peuvent aider à sa conduite jusqu'à la zone d'isolement.

Les bêtes sont tirées au sort et identifiées. Elles sont triées dans l'ordre du tirage au sort. Toute violence avérée sur le bétail ou sur les chevaux, ainsi que tout comportement agressif entraîne l'élimination automatique du candidat.

L'épreuve se déroule obligatoirement dans un enclos de tri conformément au plan ci-dessous.



bêtes	Fautes bêtes	pen	part	Fautes partenaires	pen
1			1		
2			2		
<b>Temps accordé</b>					<b>6'</b>
<b>Temps chrono réalisé</b>					
<b>Pénalités en secondes</b>					

Avis :  ACQUIS  NON ACQUIS

### Mention ATTELAGE

1 - Etre capable d'effectuer le travail d'un attelage à un cheval sur le plat incluant la reprise imposée

**Déroulement :** Le candidat travaille un attelage à un, sur une carrière de 80 m x 40 m.

Le travail doit comporter des incurvations et des variations d'allures au pas et au trot, et intégrer la reprise imposée définie ci-dessous. Les allures doivent être présentées selon les critères des compétitions d'attelage.

Le candidat devra présenter un attelage avec un équidé de 1 m 40 minimum attelé à une voiture à 2 ou 4 roues.

Le harnais est libre, mais muni de reculements.

Le candidat devra utiliser la méthode de menage décrite dans le manuel fédéral d'attelage.

### Texte de la reprise

Entre B et R Arrêt. Immobilité. Salut  
Rompre au pas  
Entre R et M Trot de travail  
V Cercle de 40 m de diamètre  
FS Obtenir un développement de la foulée  
Entre S et H Trot de travail  
B 1/2 Cercle de 40 m de diamètre  
EM changement de main  
Entre M et C Passer au pas moyen  
C Arrêt de 5 à 10 secondes  
Rompre au pas  
S P Développement de la foulée au pas  
Entre P et F Pas moyen

F	Trot de travail
A C	Serpentine de 3 boucles
M K	Sur la diagonale, vers X, obtenir une transition au pas. Après quelques foulées de pas, départ au trot de travail
A	Doubler
X	Arrêt progressif, immobilité, salut.

Le candidat poursuit le travail jusqu'à la fin du temps imparti. Il peut reprendre tout mouvement mal réalisé dans la partie imposée.

**Durée :** 12 minutes (travail et reprise).

**Critères d'évaluation :**

- > Impulsion, locomotion
- > Harmonie générale
- > Correction des mouvements et de l'attitude
- > Correction de la méthode de menage
- > dextérité dans le maniement des guides, fouet en main
- > Correction des mouvements de main (le regard peut intervenir)
- > Cohérence et efficacité du travail

**Avis :**  ACQUIS  NON ACQUIS

*2 - Etre capable de réaliser le parcours de maniabilité chronométré*

**Déroulement :** L'épreuve se déroule avec un attelage à un équidé de 1 m 40 minimum attelé à une voiture à 2 ou 4 roues à la largeur de 138 cm. Le harnais est libre, mais muni de reculements. Meneur en tenue de travail correcte.

L'épreuve consiste en la réalisation d'un parcours de maniabilité dans le temps imparti calculé sur une base de 220 m/mn. Chaque faute aux obstacles entraîne une pénalité de 5 secondes qui s'ajoute au temps de réalisation initial. Le non respect de ce temps entraîne l'élimination du candidat.

Le plan du parcours de maniabilité est établi conformément au descriptif ci-dessous, est affiché et reconnu avant le début de l'évaluation.

**Définition du parcours :**

Carrière de 80 m x 40 m.

Parcours style jeunes chevaux 1<sup>er</sup> année comportant de 16 à 20 obstacles avec : un zig zag de 4 portes, les quilles intérieures étant alignées par les balles, et espacées suivant la qualité du terrain de 11 à 13 mètres.

2 fois 1/4 de volte de 8 m de rayon.

2 fois une 1/2 volte de 18 m de diamètre.

1 L dont les cotés intérieurs feront 8 m minimum et 3 m de large

**Durée :** 10 minutes

**Critères d'évaluation :**

- > Train
- > Correction du tracé et précision
- > Correction du franchissement des portes et des obstacles
- > Attitude et aisance du meneur
- > Correction dans l'emploi des aides

**Temps accordé :** temps de base (calculé à 220m/mn) + 7 secondes

**Temps chrono réalisé**

**Pénalité :** 5 secondes par balle renversée au delà du temps accordé = non acquis

**Avis :**  ACQUIS  NON ACQUIS

*3 - Etre capable d'effectuer le travail d'un cheval non attelé aux longues guides*

**Déroulement :** Le candidat travaille un cheval tiré au sort aux longues guides sur un terrain clos de 15 à 20 m de large et de 40 m de long maximum, dans une des situations définies ci-dessous.

Le candidat devra présenter un cheval muni d'un surfait de travail comportant des anneaux latéraux pour le passage des guides à mi-hauteur du ventre, et/ou anneaux de selle. Il sera harnaché d'un bridon sans œillères, embouché d'un filet. Protections sur les membres. Le cheval peut être enrêné latéralement si l'enrênement permet le pli de l'encolure.

Définition de la situation de travail :

Le cheval est préalablement détendu par le candidat.

Le travail du cheval aux longues guides doit comporter des évolutions au pas et au trot : en ligne droite, sur le cercle avec pli intérieur, sur le cercle avec pli extérieur, des transitions d'allures et des changements de direction.

**Durée** : 10 minutes (travail).

#### Critères d'évaluation :

- > Réglage des harnachements et de l'enrênement
- > Comportement du cheval au cours du travail
- > Correction des exercices aux longues guides
- > Comportement et place du meneur à pied
- > Respect de la sécurité
- > Correction dans l'accord des aides
- > Cohérence et efficacité du travail

**Avis** :  ACQUIS  NON ACQUIS

## ANNEXE II

Modalités de réalisation pour chacune des mentions.

Les modalités de réalisation des objectifs intermédiaires de l'unité capitalisable 9, de chaque mention, faisant l'objet d'une définition particulière sont précisées ci-dessous. Les autres objectifs intermédiaires peuvent faire l'objet d'une évaluation en situation professionnelle.

### Mention Equitation

*OI 911* : Etre capable de présenter le travail d'un cheval sur le plat incluant la reprise imposée

**Déroulement** : travailler un cheval de dressage, incluant les mouvements et la reprise définis ci-dessous, à présenter en tenue de travail correcte sur un rectangle 60 x 20, en filet ou en bride ; éperons et cravache facultatifs.

Le travail inclut à volonté du candidat :

- au trot : trot de travail, transitions dans l'allure, transitions trot-arrêt-reculer-trot, épaule-en-dedans (12 m au moins), tête-au-mur (12 m au moins),
- au pas : allongement et transitions, 1/2 volte de 2 m autour des épaules ou des nanches,
- au galop : galop de travail, variations dans l'allure, transitions galop-pas-galop, redressement du galop, serpentine de trois boucles, avancer les mains et rompre le contact. ainsi que la partie imposée définie ci-dessous.

#### Reprise imposée

*étant piste à main droite*

Entre M et R : arrêt, immobilité, rompre au pas

RB : pas moyen

Vers B ralentir le pas et 1/2 volte 4 m de diam. en tenant les hanches à l'intérieur, rejoindre la piste en R en marchant droit,

R trot de travail, continuer jusqu'en H

HE épaule gauche en dedans,

E doubler et changer de main, continuer jusqu'en P,

P V 1/2 cercle 20 m au trot de travail, vers D avancer les mains et rompre le contact sur au moins 5 m, le cheval ne modifiant pas son attitude

VXR changer de main, en X galop de travail à gauche

M 1/2 cercle de 10 m, rejoindre la piste en B,

Entre P et F 1/2 cercle 20 m au contre galop passant par A,

KE redresser le contre-galop

EIM changement de main en Vers I passer au pas quelques foulées et reprendre le galop à gauche,

C trot de travail

S cercle de 10 m

SV tête au mur

V 1/2 cercle 20 m au trot de travail,

B arrêt, immobilité pour marquer la fin de la partie imposée.

NB : le candidat continue le travail du cheval jusqu'à la fin du temps imparti ; il peut reprendre tout mouvement qu'il jugerait mal réalisé dans la partie imposée.

**Durée** : 12 minutes (travail et reprise).

**Critères d'évaluation :**

- > Correction des exercices réalisés dans le travail (attitude, orientation et locomotion)
- > Qualité de présentation de la reprise imposée
- > Position, assiette et fonctionnement du cavalier
- > Correction dans l'emploi et l'effet des aides
- > Justesse du travail (impulsion, cadence, harmonie)
- > Cohérence du travail réalisé

**Avis du jury :**  ACQUIS  NON ACQUIS

*OI 912 : Etre capable de présenter le travail d'un cheval de sauts d'obstacles incluant le parcours défini*

**Déroulement** : réalisation du travail d'un cheval de sauts d'obstacles, incluant le parcours défini ci-dessous, à présenter en tenue de travail correcte. Le harnachement est conforme au règlement en vigueur pour la discipline du concours de saut d'obstacles.

**Définition du parcours :**

- 10 obstacles mobiles, dont 1 double, et plusieurs lignes à contrat de foulées,
- longueur du parcours : de 400 à 450 m pour une vitesse de 350 m/mn,
- 6 obstacles de hauteur : 1,00 m (plus ou moins 5 cm) et largeur maxi = 1,10 m.
- 4 obstacles sont aux cotes maximum : hauteur 1,05 m.

trois obstacles simples, hors parcours, sont mis à disposition pour le travail.

NB : le candidat dans son travail peut à volonté sauter des obstacles du parcours et des obstacles hors parcours. Le plan du parcours est affiché et le parcours est reconnu par les candidats avant l'évaluation.

**Durée** : 10 minutes (travail et parcours).

**Critères d'évaluation :**

- > Correction du train et du tracé (vitesse, équilibre, courbes)
- > Correction des abords (encadrement, contrats de foulées) lors du travail et du parcours
- > Aisance, fonctionnement et liant du cavalier à l'obstacle (travail et parcours)
- > Qualité de la réalisation du parcours déterminé
- > Justesse dans l'emploi du cheval (impulsion, cadence, régularité)
- > Cohérence et efficacité de l'ensemble du travail réalisé

**Pénalités particulières :**

**2 Chutes** = non acquis  
**2 grosses fautes (précède, en retard) sur les sauts** = non acquis  
**Non exécution de la totalité du parcours** = non acquis  
**Attitude dangereuse** = non acquis

**Avis du jury :**  ACQUIS  NON ACQUIS

*OI 913 : Etre capable de présenter le travail d'un cheval d'extérieur incluant le parcours de cross défini*

**Déroulement** : réalisation du travail sur des obstacles de cross, incluant le parcours de cross défini ci-dessous.

**Définition du parcours :**

- 8 à 10 obstacles fixes, générant 12 efforts maximum, dont obligatoirement : fossé, obstacles de terre et gué, au moins une combinaison de 2 ou 3 éléments maximum,
- longueur du parcours : 1500 m, pour une vitesse de 450 m/mn,
- obstacles simples : hauteur maxi = 1,00 m, largeur maxi = 1,20 m, largeur au sol maxi = 1,80 m,
- deux obstacles fixes, hors parcours, sont mis à disposition pour le travail.

NB : le candidat dans son travail peut à volonté sauter des obstacles du parcours et des obstacles hors parcours. Le plan du parcours est affiché et le parcours est reconnu par les candidats avant l'évaluation.

**Durée :** 10 minutes (travail et parcours de cross)

**Critères d'évaluation :**

- > Maîtrise du train (vitesse, équilibre) et du tracé
- > Correction et franchise des abords
- > Correction des sauts (encadrement, adaptation au profil)
- > Attitude et fonctionnement du cavalier : aisance et liant, solidité
- > Accord et efficacité dans l'emploi des aides
- > Cohérence et efficacité du travail

**Pénalités particulières :**

**2 Chutes** = non acquis  
**2 grosses fautes (précède, en retard) sur les sauts** = non acquis  
**Non exécution de la totalité du parcours** = non acquis  
**Attitude dangereuse** = non acquis

**Avis du jury :**  ACQUIS  NON ACQUIS

*OI 921 : Etre capable d'effectuer le travail gymnastique d'un cheval (ou poney) non monté*

**Déroulement :** Le candidat travaille son cheval dans une des situations définies ci-dessous, après tirage au sort. Le cheval est préalablement équipé et détendu par le candidat.

Définition des situations :

- a) travail sur la plat à la longe, avec enrênement
- b) travail sur le plat aux longues rênes
- c) travail en liberté, à l'obstacle

Le candidat travaille le cheval ou poney, préalablement détendu, aux trois allures en incluant des transitions et changements de direction. Le lieu d'évolution, dans les situations a) et b), comporte des barres au sol et des cavaletti. Dans la situation c) l'espace peut être aménagé progressivement avec des obstacles.

Il appartient au candidat de donner les consignes relatives aux hauteurs et réglages nécessaires, ainsi qu'à la place des aides (liberté) ; il peut être amené à participer à l'installation.

**Durée :** 10 minutes (travail).

**Critères d'évaluation :**

- > Réglage et utilisation des hamachements et enrênements
- > Correction des exercices (attitude, locomotion)
- > Adaptation au comportement du cheval au cours du travail
- > Comportement et place lors du travail (calme, attention)
- > Correction dans l'accord des aides
- > Respect de la sécurité
- > Cohérence et efficacité du travail

**Avis du jury :**  ACQUIS  NON ACQUIS

### Mention Tourisme équestre

*OI 911 : Etre capable de présenter le parcours défini de maîtrise d'allure en terrain varié*

**Déroulement :** L'épreuve se déroule à cheval dans une tenue adaptée au tourisme équestre, harnachement et équipement de randonnée, selle spécifique. Le cheval est préalablement équipé et détendu par le candidat.

Le candidat effectue le parcours avec son cheval ou celui attribué

**Difficultés du parcours en terrain varié :**

- Trot en équilibre : sur plan ascendant de 30°, en passage de branches basses ( 0m 40 au dessus du garrot)
- Trot assis : plan descendant de 30° , bordure maraîchère long de 8 m X 0 m 80
- Arrêt en bout de bordure maraîchère
- Reculer de 2 m repartir au pas
- Galop à 15 m départ au galop à gauche zone matérialisée 8 mX 2
- Slalom de 5 piquets ( intervalle 8 m ) suivi d'une courbe 1/4 de cercle 10 m rayon
- Ligne de +/- 50 m délimité par PO
- Bordure maraîchère
- Pas : Maniabilité dans un labyrinthe ( déplacement épaules et hanches )
- Barrière type passage à niveau

- Galop : départ galop à droite zone matérialisé 8 mX 2
  - Franchissement d'un tronc ( 0 m 90 maxi )
  - Contre bas ( 0 m 90 maxi )
  - Bordure maraîchère
  - Arrêt en bout de bordure
  - Repartir au trot
- Pas : progressivement prendre le pas
  - Arrêt dans un cercle de 3 m 00
- Descendre à droite cheval immobile

**Durée :** 12 minutes

**Critères d'évaluation :**

- > Maîtrise des allures
- > Réalisation des difficultés en terrain varié
- > Précision des gestes
- > Respect du comportement du cheval
- > Respect de la sécurité
- > Correction et efficacité des aides

**Pénalités particulières :**

**2 chutes** = non acquis  
**Attitude dangereuse** = non acquis

**Avis du jury :**  ACQUIS  NON ACQUIS

*OI 912 : Etre capable de réaliser un parcours d'orientation et de régularité*

**Déroulement :** L'épreuve consiste à réaliser un parcours d'orientation et de régularité en milieu naturel d'une vingtaine de km maximum – par tronçons à des vitesses imposées par le jury comprises entre 5 km/h, 9 km/h selon la difficulté du terrain – Le candidat reporte l'itinéraire sur sa carte puis prend le départ après avoir équipé son cheval, qu'il a détendu.

**Durée :** une demi-journée

**Critères d'évaluation :**

- > Respect de l'itinéraire fixé initialement
- > Correction des vitesses imposées pour chaque tronçon
- > Respect des points de contrôle durant le parcours
- > Respect du comportement du cheval
- > Comportement du cavalier

**Pénalités particulières :**

**2 Chutes** = non acquis  
**Non exécution** = non acquis  
**Attitude dangereuse** = non acquis

**Avis du jury :**  ACQUIS  NON ACQUIS

*OI 913 : Etre capable de réaliser le travail d'un cheval ou poney monté avec cheval de main bête ou non.*

**Déroulement :** Le candidat réalise un travail avec cheval de main bête ou sellé, en terrain varié. Cette épreuve est réalisée après l'épreuve de maîtrise d'allure en terrain varié.

**Au pas :**

Conduite sur + 50 m avec l'épaule du cheval à hauteur de la jambe du cavalier

- Plan ascendant de 30°
- Plan descendant de 30°
- Passage de gué

**Au trot :**

Slalom de 5 piquets ( intervalle 8 m)  
 Arrêt dans un cercle de 3 m 00

**Descente du cheval** - immobilité

Durée = 10 minutes

#### Critères d'évaluation

- > Respect du comportement du cheval
- > Place du cheval de main
- > Respect de la sécurité
- > Respect du comportement du cheval
- > Correction et efficacité des aides

#### Pénalités particulières :

**Dépassement du cavalier**  
**Lâcher du cheval** = non acquis  
**Non exécution** = non acquis  
**Attitude dangereuse** = non acquis

Avis du jury :  ACQUIS  NON ACQUIS

01 921 : Etre capable d'effectuer le travail gymnastique d'un cheval (ou poney) non monté

**Déroulement :** Le candidat travaille son cheval dans une des trois situations définies ci-dessous, après tirage au sort. Le cheval est préalablement équipé et détendu par le candidat.

Définition des situations :

- travail sur le plat à la longe
- travail sur le plat aux longues rênes
- présentation en main, à l'arrêt, au pas et au trot "Modèles et allures"

Le candidat travaille le cheval ou poney, préalablement détendu, aux trois allures en incluant des transitions et changements de direction et difficultés en terrain varié.

Le candidat peut être amené à participer à l'installation du lieu de travail.

**Durée :** 10 minutes (travail).

#### Critères d'évaluation :

- > Réglage et utilisation des harnachements et équipements
- > Correction des exercices (attitude, locomotion)
- > Adaptation au comportement du cheval au cours du travail
- > Comportement et place lors du travail (calme, attention)
- > Correction dans l'accord des aides
- > Respect de la sécurité
- > Cohérence et efficacité du travail

Avis du jury :  ACQUIS  NON ACQUIS

### Mention Equitation Western

911- Etre capable d'effectuer un travail du cheval sur le plat incluant une reprise de dressage combinée western à une main

**Déroulement :** Le candidat devra avoir une tenue d'équitation western correcte, sans éperons.

Le cheval devra être toiletté et ferré correctement, être harnaché en équitation western, et porter des guêtres ; le matériel est conforme aux règlements de compétition d'équitation Western.

Les chevaux seront présentés en mors de bride

Tenue de rênes à une main

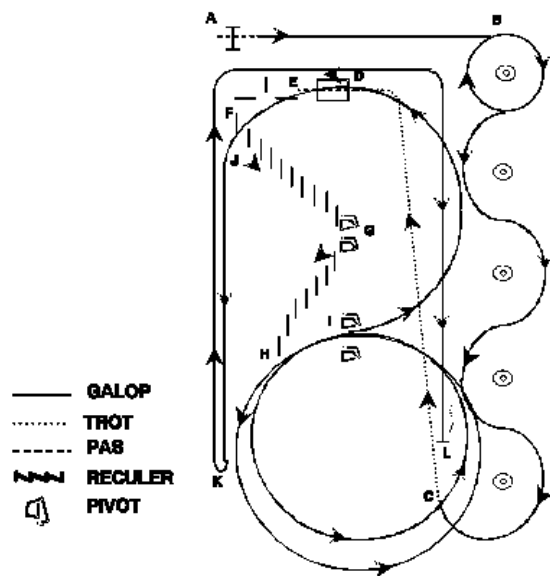
**Le travail comporte les exercices d'équitation western notamment :**

- Changement de pied au galop Appuyers au trot
- Roll-back (arrêt glissé suivi d'un demi tour sur les hanches et départ au galop)
- Pivot sur les épaules, Pivot sur les hanches, Reculer plus de 3 m droit

et la reprise de dressage combinée western :

- A : Franchir la porte au pas, puis prendre le galop sur le pied droit
- B : Cercle à droite autour du cône
- B-C : Serpentine au galop avec changement de pied entre les cônes à chaque changement de direction
- C-D : Trot assis allongé
- D : Passer au pas et franchir le pont
- E-F : Pas de côté western sur le T
- F-G : Appuyers western au trot vers la gauche
- G : 1 pivot à droite et un autre à gauche sur les antérieurs

- G-H : Appuyers western au trot vers la droite  
 H : Galop sur un grand cercle à gauche, puis un cercle plus petit  
 I : Arrêt, 1 pivot sur les postérieurs à gauche, puis 1 pivot et demi à droite  
 I : Galop à gauche sur un cercle non clos, J-K galop en ligne droite, K stop et roll-back  
 K-L : Galop sur le pied droit, L stop, reculer plus de 5 pas



NB : le candidat continue le travail du cheval jusqu'à la fin du temps imparti ; il peut reprendre tout mouvement qu'il jugerait mal réalisé dans la partie imposée.

Durée : 10 minutes (travail et reprise)

**Critères d'évaluation :**

- > Qualité de la présentation de la reprise combinée
- > Correction des exercices réalisés dans le travail
- > Comportement du cheval au cours du travail
- > Position et aisance du cavalier
- > Correction dans l'accord des aides
- > Respect de la sécurité
- > Cohérence et efficacité du travail

Avis du jury :  ACQUIS  NON ACQUIS

Distance entre les plots 10 m

*OI 9.1.2 : EC de réaliser un parcours de reining à une main*

**Déroulement :** Le candidat devra avoir une tenue d'équitation western correcte, sans éperons.

Le cheval devra être toiletté et ferré correctement, être harnaché en équitation western, et porter des guêtres ; le matériel est conforme aux règlements de compétition d'équitation western.

Les chevaux seront présentés en mors de bride

Tenue de rênes à une main

Commencer au centre de l'arène, face au mur gauche.

Exécuter 4 spins à droite.

Exécuter 4 spins à gauche. Immobilité.

Galoper sur le pied gauche, exécuter trois cercles à gauche : les deux premiers cercles grands et rapides, le troisième cercle petit et lent. Changer de pied au centre de l'arène.

Exécuter trois cercles à droite : les deux premiers cercles grands et rapides, le troisième cercle petit et lent.

Changer de pied au centre de l'arène.

Commencer un large cercle rapide à gauche mais ne pas fermer ce cercle.

Continuer le long du côté droit de l'arène, passer la marque centrale et exécuter un rollback à droite à 6 mètres au moins du mur. Pas d'immobilité.

Revenir autour du cercle précédent mais ne pas fermer ce cercle.

Continuer le long du côté gauche de l'arène, passer la marque centrale et exécuter un rollback à gauche à 6 mètres au moins du mur. Pas d'immobilité.

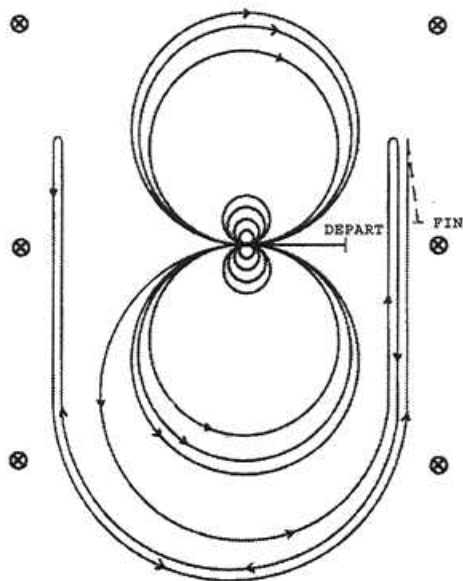
Revenir autour du cercle précédent mais ne pas fermer ce cercle.

Continuer le long du côté droit de l'arène, passer la marque centrale et effectuer un sliding stop à 6 mètres au moins du mur.

Reculer d'au moins 3 mètres.

Immobilité pour montrer la fin du parcours.

Le cavalier doit enlever et montrer la bride au juge.



**Durée :** 10 minutes maximum

**Critères d'évaluation :**

- > Correction d'exécution des figures
- > Comportement du cheval au cours du travail
- > Position et aisance du cavalier
- > Correction dans l'accord des aides
- > Respect de la sécurité
- > Réglage des harnachements

**Avis du jury :**  ACQUIS  NON ACQUIS

9.1.3 : EC d'effectuer le travail d'un cheval ou poney non monté avec présentation en main

**Déroulement :** Le candidat travaille son cheval en main, après tirage au sort. Le cheval est préalablement équipé et détendu par le candidat.

La présentation en main se fait à l'arrêt, au pas et au trot selon les modalités définies pour les présentations « Modèles et allures ».

**Durée :** 10 minutes (travail et présentation).

**Critères d'évaluation :**

- > Réglage des harnachements
- > Comportement du cheval au cours du travail
- > Correction des exercices
- > Comportement et place du candidat
- > Respect de la sécurité
- > Correction dans l'accord des aides
- > Cohérence et efficacité du travail

**Avis du jury :**  ACQUIS  NON ACQUIS

**Mention Equitation de tradition et de travail**

9.1.1 : Etre capable d'effectuer un travail du cheval ou du poney incluant une reprise imposée d'équitation de tradition

**Déroulement :** L'épreuve se déroule à cheval dans la tenue et le harnachement traditionnels d'équitation portugaise, de Doma Vaquera ou d'équitation Camargue. Le candidat travaille son cheval (préalablement détendu.)

Le travail inclut les mouvements de la reprise et le mouvement de la tradition concernée :

- Equitation Portugaise : citer sorte ;
- Doma vaquera : 1/2 pirouette vaquera ;
- Equitation Camargue : le galop prolongé rênes longues sur le cercle.

**Mouvements au pas**

- Entrée au galop, arrêt, salut
- Réaliser un 8 par 2 cercles égaux de 10 m
- 1/2 pirouette à droite
- Allongement du pas
- 1/2 pirouette à gauche

### Mouvements au trot

Contre changements de main sur la ligne du milieu dans l'attitude de l'appuyer  
Cercle à droite de 8 m maxi hanches en dedans, suivi d'un cercle à gauche de 8 m maxi hanches en dedans  
Parcourir 2 diagonales en variant l'amplitude

### Mouvements au galop

Arrêt sur les hanches à partir du trot, reculer (5 pas minimum) départ au trot, arrêt, départ au galop de l'arrêt  
Décrire un 8 de 10 m de diamètre avec changement de pied en l'air ou de ferme à ferme (-2) à l'intersection des 2 cercles.  
Variation du galop sur le grand côté et sur la diagonale, rejoindre la piste à faux  
Réaliser un 1/2 tour sur les hanches  
Changer de pied en l'air ou de ferme à ferme (-2) du galop à juste au galop à faux  
Variation du galop sur le grand côté et sur la diagonale, rejoindre la piste à faux  
Réaliser un 1/2 tour sur les hanches  
Doubler au galop dans la longueur, arrêt salut sortie au pas rênes longues  
Mouvement de la tradition concernée

NB : le candidat continue le travail du cheval jusqu'à la fin du temps imparti ; il peut reprendre tout mouvement qu'il jugerait mal réalisé dans la partie imposée.

Durée : 15 minutes

### Critères d'évaluation :

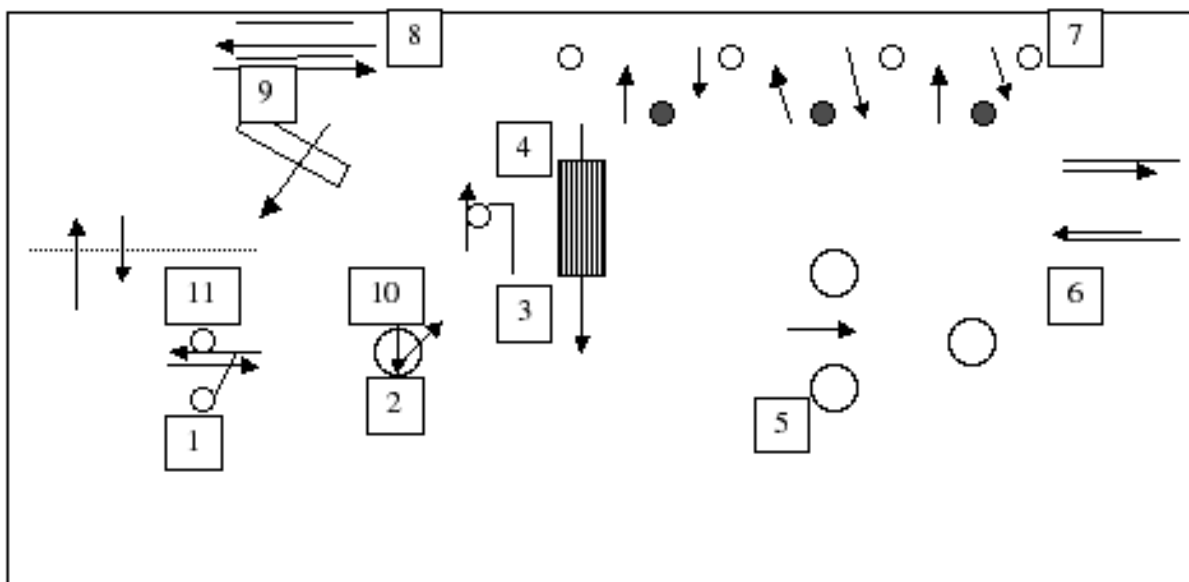
- > Impulsion, locomotion, harmonie générale
- > Correction des mouvements et de l'attitude
- > Spontanéité du travail
- > Dextérité
- > Correction du style
- > Cohérence du travail

Avis du jury :  ACQUIS  NON ACQUIS

### 9.1.2 Etre capable de présenter le test de maniabilité chronométré

**Déroulement :** L'épreuve se déroule à cheval dans la tenue et le harnachement traditionnels d'équitation portugaise, de Doma Vaquera ou d'équitation Camargue. Elle consiste en la réalisation d'un parcours de maniabilité dans le temps imparti. Chaque faute aux obstacles entraîne une pénalité de 5 secondes qui s'ajoute au temps de réalisation initial. Le non respect de ce temps entraîne l'élimination du candidat.

### Plan du parcours de maniabilité



N.B. : Tous les obstacles sont à franchir obligatoirement. Un obstacle est franchi lorsque le contrat induit par l'obstacle a été réalisé.

N°	OBSTACLE	PENALITES
1	Ouvrir et franchir le portail sans le lacher	
2	Prendre l'aiguillette	
3	Prendre l'anneau avec l'aiguillette	
4	Franchir la passerelle	
5	Conduire entre les tonneaux	
6	Franchir les barres au sol par déplacement latéral	
7	Réaliser un slalom entre les fanions	
8	Avancer puis reculer dans le couloir de barres	
9	Franchir un obstacle (maxi 0,60 m)	
10	Déposer l'aiguillette avec l'anneau dans le tonneau	
11	Ouvrir et franchir le portail sans le lacher	

Temps accordé 2,30  
 Temps réalisé  
 Pénalités aux obstacles en secondes

Avis du jury :  ACQUIS  NON ACQUIS

### 9.1.3 Etre capable de réaliser le test chronométré de tri du bétail

L'évaluation porte sur la capacité à trier 3 bovins et à en contrôler le déplacement et à coordonner le travail des cavaliers partenaires

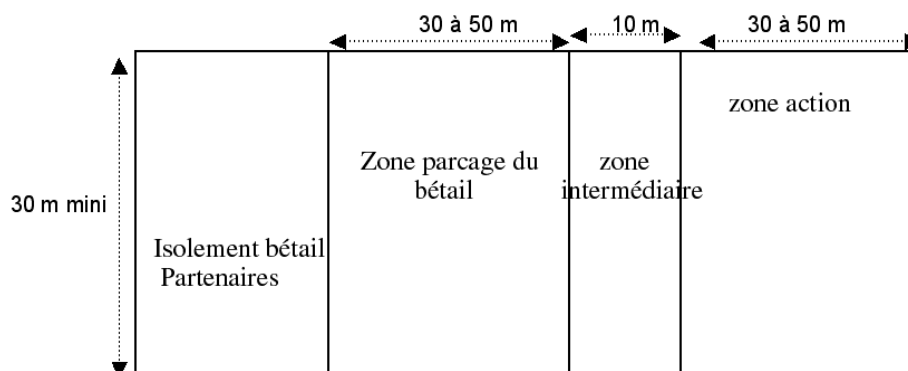
**Déroulement :** L'épreuve se déroule à cheval dans la tenue et le harnachement traditionnels d'équitation portugaise, de Doma Vaquera ou d'équitation Camargue.

Le candidat se présente accompagné de 2 partenaires expérimentés à cheval mis à disposition par l'organisme de formation. Il doit trier 3 vaches en 6', c'est-à-dire les sortir de la zone de parage pour les conduire dans la zone d'isolement. Les partenaires participent au tri dans le respect de la zone d'action partenaires. Tout franchissement de cette limite (1 pied) entraîne une pénalité de 20". Bête non triée sortie entraîne une pénalité de 20". Quatre bêtes sorties en simultanée entraîne l'élimination du candidat. Une fois la vache triée par le candidat, les partenaires peuvent aider à sa conduite jusqu'à la zone d'isolement.

Les bêtes sont tirées au sort et identifiées. Elles sont triées dans l'ordre choisi par le candidat.

Toute violence avérée sur le bétail ou sur les chevaux, ainsi que tout comportement agressif entraîne l'élimination automatique du candidat.

L'épreuve se déroule obligatoirement dans un enclos de tri conformément au plan ci-dessous



Bêtes	Fautes bêtes	Pen	Part	Fautes partenaires	Pen
1			1		
2			2		
3			3		
<b>Temps accordé</b>					<b>6'</b>
<b>Temps chrono</b>					
<b>Pénalités en secondes</b>					

Avis du jury :  ACQUIS  NON ACQUIS

**Déroulement :** Le candidat travaille son cheval dans le temps imparti sur une des trois situations définies ci-dessous, après tirage au sort. Le cheval, tiré au sort, est préalablement équipé et détendu par le candidat.

Définition des situations :

- a) travail sur la plat à la longe
- b) travail sur le plat aux longues rênes
- c) présentation en main, à l'arrêt, au pas et au trot "Modèles et allures"

Situation a) et b) : le candidat travaille le cheval ou poney, préalablement détendu, aux trois allures en incluant des transitions et changements de direction, arrêts.

**Durée :** 12 minutes

**Critères d'évaluation :**

- > Réglage des harnachements et équipements
- > Adaptation au comportement du cheval au cours du travail
- > Correction des exercices
- > Comportement et place lors du travail
- > Respect de la sécurité
- > Correction dans l'accord des aides
- > Cohérence et efficacité du travail

**Avis du jury :**  ACQUIS  NON ACQUIS

**Mention Attelage**

OI 911 : Etre capable de travailler un attelage à deux chevaux sur le plat, incluant la reprise imposée

**Déroulement :** Le candidat devra présenter un attelage de 2 chevaux attelés à une voiture à 4 roues. Le harnais est libre. Le candidat devra utiliser la méthode de menage décrite dans le manuel d'attelage. Carrière de 40 m x 80 m minimum.

Le candidat devra travailler son attelage sur la carrière en demandant des incurvations et des variations d'allures au pas et au trot, ainsi que la partie imposée définie ci-dessous. Les allures doivent être présentées selon les critères des compétitions d'attelage.

**Texte de la reprise**

AL	Entrée au trot rassemblé
LX	Pas moyen
X	Arrêt. Immobilité. Salut
XCH	Trot rassemblé
HGH	Cercle de 20 m de diamètre
HS	Trot de travail,
SXP	Trot allongé
PF	Trot de travail,
FAK	Trot rassemblé
KDK	Cercle de 20 m de diamètre
KV	Trot de travail
VXR	Trot allongé
RM	Trot de travail
MCH	Trot rassemblé
HS	Pas moyen
SXP	Pas sur la main
PF	Pas moyen
FAKV	Trot rassemblé
VES	Trot de travail
SHCMR	Trot rassemblé
RBX	Pas moyen
X	Arrêt. Immobilité 10"
XEV	Pas moyen
VKAX	Trot de travail
XG	Pas moyen
	Arrêt. Immobilité. Salut

NB : le candidat continue le travail de menage jusqu'à la fin du temps imparti ; il peut reprendre tout mouvement qu'il jugerait mal réalisé dans la partie imposée.

**Durée :** 12 minutes (travail et reprise).

**Critères d'évaluation :**

- > Impulsion, locomotion, harmonie générale
- > Travail en équipe des deux chevaux
- > Correction des mouvements
- > Correction de la méthode de menage
- > Dextérité dans le maniement des guides, fouet en main
- > Réglage des harnais et croisières
- > Cohérence et efficacité du travail

**Avis du jury :**  ACQUIS  NON ACQUIS

*OI 912 : Etre capable de présenter un parcours de maniabilité chronométré incluant une phase de marathon*

**Déroulement :** Le candidat devra présenter un attelage en paire attelé à une voiture à 4 roues de style marathon, largeur 125 cm, le harnais libre, meneur en tenue de travail correcte.

**PLAN DU PARCOURS**

Le parcours établi, conformément au descriptif ci-dessous, est affiché et reconnu avant le début de l'évaluation.

**Définition du parcours :**

- Sur un terrain permettant de réaliser un parcours de maniabilité comportant 33 portes sur une longueur de 1 500 m environ.  
Le jury devra prendre les dispositions pour surveiller la totalité du parcours.
- Le candidat devra présenter un attelage en paire attelé à une voiture à 4 roues de style marathon largeur 125 cm
- Le harnais est libre
  
- Parcours style jeunes chevaux 2<sup>ème</sup> année comportant 16 obstacles de maniabilité et 3 obstacles de marathon portables.  
Les obstacles de maniabilité devront comprendre :
  - Un zig-zag de 4 portes, les quilles intérieures étant alignées sur l'extérieur et espacées suivant la qualité du terrain de 11 mètres au minimum.
  - Les portes constituées de quilles devront avoir une largeur de 145 cm et espacées au minimum de 15 mètres.
  - Le parcours constitué de quilles ne peut comprendre plus de 3 combinaisons.
  - Les obstacles "dits de marathon" devront comprendre 5 portes. Ils sont constitués soit de rouleaux de paille, soit de construction mobiles ne présentant aucun risque. Ils devront être munis de tombants. Les portes seront de 2 m 50 minimum.

**Durée :** 10 minutes maximum

**Critères d'évaluation :**

- > Train
- > Correction du tracé et précision
- > Correction du franchissement des portes et des obstacles
- > Attitude et aisance du meneur
- > Correction dans l'emploi des aides

**Temps accordé :** temps de base (calculé à 250 m/mn) + 7 secondes  
**Temps chrono réalisé**

**Pénalité :** 5 secondes par balle renversée au delà du temps accordé = non acquis

**Avis du jury :**  ACQUIS  NON ACQUIS

*OI 913 : Etre capable de travailler un cheval non attelé aux longues guides*

**Déroulement :** Le candidat travaille pendant 15 minutes le cheval aux longues guides sur un terrain clos de 15 à 20 m de large et de 40 m de long maximum, dans une des situations définies par le jury et tirée au sort.

Le candidat devra présenter un cheval muni d'un surfait de travail comportant des anneaux latéraux pour le passage des guides à mi-hauteur du ventre et/ou anneaux de selle. Il sera harnaché d'un bridon sans œillères, embouché d'un filet. Protections sur les membres. Le candidat aura à sa disposition des enrênements simples lui permettant de rectifier son travail.

**Définition de la situation de travail :** Le cheval est préalablement détendu par le candidat. Le travail du cheval aux longues guides doit comporter des évolutions au pas et au trot : en ligne droite, sur le cercle avec pli intérieur, sur le cercle avec pli extérieur, des transitions d'allures et des changements de direction, sur un thème de travail défini par le jury.

**Durée :** 15 minutes (travail).

**Critères d'évaluation :**

- > Réglage des harnachements et de l'enrênement
- > Comportement du cheval au cours du travail (calme, attitude, locomotion)
- > Correction des exercices aux longues guides
- > Comportement et place du meneur à pied
- > Respect de la sécurité
- > Correction dans l'accord des aides
- > Cohérence et efficacité du travail

**Avis du jury :**  ACQUIS  NON ACQUIS

*OI 921 : Etre capable d'effectuer le travail gymnastique d'un cheval non attelé aux trois allures (à la longe, aux longues rênes, accoutumance, ...).*

**Déroulement :** Le candidat travaille un cheval à la longe avec enrênement, ou aux longues rênes, après tirage au sort.

a) Le candidat travaille aux trois allures dans un but gymnastique, en incluant des transitions et changements de direction.

b) Le candidat réalise un travail d'accoutumance à la mise dans les brancards, un aide est autorisé.

Le cheval est préalablement équipé et détendu par le candidat.

**Durée :** 12 minutes (travail).

**Critères d'évaluations :**

- > Réglage des harnachements et enrênements
- > Adaptation au comportement du cheval au cours du travail
- > Correction des exercices
- > Comportement et place lors du travail (accord des aides)
- > Cohérence et efficacité du travail
- > Correction de la mise dans les brancards
- > Respect de la sécurité

**Avis du jury :**  ACQUIS  NON ACQUIS

\* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \*